

Roy, Métivier, Roberge Inc.  
SYNDICS



District de: Québec  
No division: 01 – St-Hyacinthe  
No Cour: 750-11-002079-066  
No Dossier: 41-334483

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

Dans l'affaire de la faillite de:  
**GESTION 2007 INC.**, personne morale  
légalement constituée, ayant son siège social et sa  
place d'affaires au 5425, boul. Laurier Ouest,  
bureau 102, ST-HYACINTHE (Québec) J2S 3V6  
**DÉBITRICE**

-et-

District de: Québec  
No division: 01 – St-Hyacinthe  
No Cour: 750-11-002080-064  
No Dossier: 41-334484

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

Dans l'affaire de la faillite de:  
**GESTION 2007 INTERNATIONAL INC.**,  
personne morale légalement constituée, ayant son  
siège social et sa place d'affaires au 5425, boul.  
Laurier Ouest, bureau 102, ST-HYACINTHE  
(Québec) J2S 3V6  
**DÉBITRICE**

-et-

District de: Québec  
No division: 01 – St-Hyacinthe  
No Cour: 750-11-002078-068  
No Dossier: 41-334482

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

Dans l'affaire de la faillite de:  
**ROCK-ROBERT BILODEAU**, homme  
d'affaires, ayant résidé au 1500, avenue du Golf,  
app. 104, ST-HYACINTHE (Québec) J2S 8V3 et  
maintenant domicilié au 180, rue Coulonge, ST-  
HYACINTHE (Québec) J2S 6W5  
**DÉBITEUR**

**PROCÈS-VERBAL DES PREMIÈRES ASSEMBLÉES DES CRÉANCIERS**, tenues à  
l'Hôtel des Seigneurs, salle Yacinthe-Delorme, 1200, rue Johnson Ouest, ST-HYACINTHE  
(Québec), le 29<sup>e</sup> jour d'août 2006 à compter de 10h00, 10h30 et 11h00, sous la présidence de  
M. Jean Lelièvre, conformément aux dispositions de l'article 105, paragraphe 1, de la *Loi sur  
la faillite et l'insolvabilité*.

Les personnes présentes sont les suivantes :

M. Jean Lelièvre, syndic et président de l'assemblée;  
M. André Lessard, du bureau du syndic;  
Me Sylvain Rigaud, procureur du syndic;  
M. Rock-Robert Bilodeau, failli et représentant des débitrices;  
Me Brigitte Gobeil, procureure du failli;  
Me Jean Lozeau, procureur du failli;

Mme Isabelle Ste-Marie, représentant l'Agence du Revenu du Canada;  
M. Stephen Toppings, représentant l'Agence du Revenu du Canada;  
Me Jasmin Lefebvre, représentant 9116-0945 Québec inc.;  
Mme Monique Desrochers, créancière;  
M. Jacques Desrochers, observateur;  
Mme Monique Gagnon, créancière;  
M. André-Marie Bernatchez, créancier (aussi détenteur d'une procuration pour Mme Rita Perron);  
Mme Paola Burgdorfer, créancière (aussi détentrice de procurations pour Gilles Boilard, Carole Fillion, René Viau, Berthe Giroux, Michel Gauthier, René Gauthier, Gaetane Roy, Jérémy Eizekiel et Suzanne Gavin);  
Mme Louise Frappier, créancière;  
Mme Josée Prud'Homme, détentrice d'une procuration pour Danielle Prud'Homme Phaneuf; créancière;  
M. Robert Tartre, créancier (aussi détenteur d'une procuration pour Michèle Bryan Tartre, créancière);  
M. Yvan Graveline, créancier;  
M. Jules Houle, créancier;  
M. Michel Poitras, créancier;  
Mme Micheline Jérôme, créancière;  
M. Jean Désormeaux, créancier;  
Mme Louise Davrau, détentrice d'une procuration pour Jean Hébert, créancier;  
M. René Tétreault, créancier;  
M. Marc Deblois et Lucie Deblois, créanciers, mais aucune réclamation déposée;  
M. Thomas Surry, créancier;  
Mme Lorraine Berini, créancière (a donné procuration à M. Thomas Surry);  
Mme Francine Bourbonnais, créancière;  
Mme Isabelle Burnier, créancière;  
M. Luc-Yves Mougeot, créancier;  
Mme Anne Farkas, créancière;  
Mme Rolande Tétreault-Martin porteuse d'une procuration pour Hervé Martin, créancier;  
Mme Jacqueline Gervais, créancière;  
Mme Joyce McNicoll, créancière;  
M. Gérard Bousquet, détenteur d'une procuration pour Vianney St-Pierre, créancier;  
M. André Jacques, créancier;  
M. Yvan Leblanc, créancier;  
Mme Madeleine Guilbault, créancière;  
Mme Maryse Labarre, créancière;  
M. Maurice Lavallée, créancier, mais aucune réclamation déposée;

M. Éric Hamel, créancier;  
M. Luc Poulin, détenteur d'une procuration pour *Poulin et Lacroix inc.*, créancier;  
Mme Jeannine Blanchard, créancière;  
M. André Montreuil, créancier;  
M. Pascal Bousquet, créancier, mais aucune réclamation déposée;  
Mme Corinne Ardon, créancière;  
M. Jean-Marie Desrosiers, créancier;  
Mme Carole Fréchette, créancière;  
Mme Lynda Pomerleau, créancière;  
M. François Richard, Mme Carole St-Germain, créanciers;  
Mme Danièle Robitaille, créancière;  
M. Bruno Thériault, créancier;  
M. Patrice Matte, créancier;  
M. Guillaume Lavigne, créancier;  
M. François Lavigne et Mme Colette Portelance, créanciers;  
M. Constant Bélisle, créancier;  
M. Claude Roy, créancier;  
Mme Noëlla Boudriau, créancière;  
M. André Surprenant, créancier;  
M. Joost Van Der Mast, créancier;  
M. Mario DeCourval, créancier;  
M. François Leung, créancier;  
M. Mathieu Ma Hive Dung, créancier;  
Mme Denise Bouchet, créancière;  
Mme Claudette Lafrance, créancière;  
Mme Guylène Bougie, créancière;  
M. Daniel Miron et Julie Chrétien, créanciers;  
Mme Francine Roberge, créancière;  
M. Richard Denommé, créancier et représentant *Un dénommé Coach*, créancier;  
M. Robert Parent, créancier et représentant *Groupe Organisation Logique Financière*,  
créancière;  
Mme Marie Panier, créancière;  
M. Stéphane Boudreau, créancier, détenteur d'une procuration pour Victoire Binette,  
créancière;  
M. Diederik Peters, créancier;  
M. Nelson Vachon, créancier;  
M. Jean-Marie Desrosiers, créancier;  
M. Éric Châtelain, créancier, mais aucune réclamation de déposée;  
M. André Châtelain, créancier;  
M. Marc Boyer, créancier;

Le syndic détient des procurations de M. Raymond Richard, M. Conrad Tétreault et M. Vianney St-Pierre.

Le président de l'assemblée informe les personnes présentes que les assemblées de *Gestion 2007 inc.*, *Gestion 2007 International inc.* et de Rock-Robert Bilodeau ont été fixées respectivement à 10h00, 10h30 et 11h00, mais qu'il est peu probable que la première assemblée soit levée pour l'ouverture de la suivante trente (30) minutes plus tard, et ainsi de

suite pour la troisième assemblée. Cependant, étant donné qu'il s'agit de trois (3) dossiers liés, il suggère que les assemblées se tiennent simultanément, et qu'un seul procès-verbal soit rédigé, qui serait valable pour les trois (3) dossiers, à charge pour le syndic de s'assurer de recevoir des créanciers qui arriveront pour les assemblées prévues à 10h30 et 11h00 leurs réclamations en temps.

Les créanciers acceptent cette suggestion.

Aux heures dites, le président de l'assemblée examine les preuves de réclamation et déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée est régulièrement constituée.

### **Rapport du syndic**

Le syndic fait rapport de son administration et procède à la lecture de ses rapports préliminaires et réfère les créanciers à ses deux (2) autres rapports, produits en date du 25 avril et du 25 août 2006, après quoi on passe à une période de questions, dont les principales sont résumées ci-après :

- Sommes réalisées par le Séquestre intérimaire ou le syndic en date de la présente;
- Montant des honoraires facturés par le Séquestre intérimaire;
- Description des actifs réalisés en date de ce jour pour chacune des débitrices;
- Sur quoi fut basée la valeur des condominiums que monsieur Bilodeau a vendus;
- Description des actifs à être réalisés;
- Explications de l'écart des réclamations d'environ 18 millions avec les actifs aux livres;
- Explication de l'état du portefeuille de placements;
- Discussions sur les placements litigieux et mauvaises créances;
- Discussions sur le portefeuille de placements :
  - Montant que le syndic espère récupérer;
  - Explications sur les garanties, taux d'intérêts rattachés aux prêts, etc.;
  - Explications concernant certains prêts en capital actions dans des entreprises;
- Comment monsieur Bilodeau fait pour subvenir à ses besoins;
- Qui paie les frais d'avocats de monsieur Bilodeau;
- D'où provenait l'argent qui a servi à effectuer des dons de charité;
- Pourquoi monsieur Bilodeau n'a pas informé les investisseurs (créanciers) où était placé leur argent et pourquoi ledit argent n'a pas été placé là où il devait l'être au départ?;
- Qu'est-il advenu des tableaux, œuvres d'art, cave à vin, etc.;
- Qu'est-il advenu des véhicules détenus par monsieur Bilodeau au moment du dépôt de l'avis d'intention;
- Pourquoi monsieur Bilodeau avait indiqué que certains placements provenaient de son argent personnel;
- Discussions concernant les livres comptables qui n'étaient pas à jour, la comptabilité générale, les dossiers de prêts pas à jour, de même que les dossiers des investisseurs;
- Discussions concernant les opérations des comptes bancaires, traites bancaires, ne permettant pas d'identifier le bénéficiaire, etc.;
- Discussions et interrogatoires sur le compte au Luxembourg;
- Discussions sur la lettre de dénonciation déposée auprès du Séquestre Officiel et de la GRC;

- Discussions sur l'opposition à la libération de monsieur Bilodeau et explications diverses à cet effet;
- Rencontre avec l'AMF et explications pour faire une réclamation par les investisseurs;
- Explications concernant les principales mauvaises créances, soit *Brother Auto Care*, *Concept Lee Love* et *Animasoft*;
- Explications des principales créances litigieuses, dont *Libertas*, *Bernard Massé*, *Sylvie Perron*; *P. Morency*, *Production Entertraining*, *4241874 Canada inc.*; *Marc Toutloff*;
- Discussions concernant les interrogatoires menés en regard des créances litigieuses susdites et celui de M. Rock-Robert Bilodeau;
- Explications concernant les travaux à compléter par le syndic, lesquels sont énumérés à la page 16 du rapport au 7 août 2006, soit :

*A) ROCK-ROBERT BILODEAU*

- Disposer de sa partie indivise dans le terrain et l'immeuble à Manseau ;
- Disposer des biens dans la fiducie familiale .

*B) GESTION 2007 INC.*

- Disposer de l'ameublement et de l'équipement.

*C) GESTION 2007 INTERNATIONAL INC.*

- Disposer de l'ameublement et de l'équipement ;
- Liquidier le portefeuille de placements.

*D) IDENTIFIER LES TRANSACTIONS RÉVISABLES, PAIEMENTS PRÉFÉRENTIELS AVEC LES INSPECTEURS À ÊTRE NOMMÉS*

*E) RECOURS JUDICIAIRES : REQUÊTES EN RÉCUPÉRATION DE DENIERS, PÉTITIONS DE FAILLITE...*

Pour ce qui est des points a), b) et c) mentionnés ci-avant, ils devront se faire au cours des prochaines semaines.

Le syndic entend proposer des alternatives aux inspecteurs à être nommés afin de procéder à la liquidation du portefeuille de placements.

Pour ce qui est des transactions révisables et des paiements préférentiels que le syndic a pu identifier, il verra à discuter de ce point avec les inspecteurs à être nommés, s'il y a lieu.

De plus, des décisions doivent être prises quant à l'institution de procédures judiciaires à l'encontre de certains débiteurs.

Bien qu'ils se montrent insatisfaits des réponses obtenues de la part de monsieur Bilodeau, les créanciers déclarent ne plus avoir de questions.

Dans les circonstances, la période de questions prend fin.

### **Instructions des créanciers**

Malgré que le syndic ait transmis aux autorités concernées une lettre de dénonciation relativement aux débiteurs faisant l'objet de la présente assemblée, les créanciers demandent à l'unanimité au syndic de transmettre en leur nom une plainte en bonne et due forme auxdites autorités concernées, soit le Surintendant des faillites, la *Gendarmerie Royale du Canada* et l'*Autorité des Marchés Financiers*. À cet effet, une copie de procès-verbal de la présente assemblée sera transmise aux autorités visées. Cette demande est proposée par M. André Châtelain et secondée par Mme Anne Farkas.

Au surplus, à l'unanimité, les créanciers demandent au syndic de nommer un fiscaliste aux frais de la masse qui pourra les guider, les représenter auprès des gouvernements, entre autres, afin de négocier avec ceux-ci concernant les pertes fiscales qu'ils ont subies, et qu'ils seront en droit de réclamer s'il y a lieu aux autorités fiscales. Cette demande est proposée par M. Stéphane Boudreau et secondée par Mme Maryse Labarre.

### **Nomination du syndic**

À 12h00, la nomination du syndic est confirmée à l'unanimité pour chacun des trois (3) dossiers faisant l'objet de la présente assemblée.

### **Nomination d'inspecteurs**

Le représentant du syndic explique que l'assemblée des créanciers peut nommer de un (1) à cinq (5) inspecteurs et ce, pour chacun des débiteurs faisant l'objet de la présente assemblée. Il explique que les inspecteurs peuvent être tous différents d'un dossier à l'autre, qu'il n'est pas requis que les mêmes personnes agissent dans chacune des affaires.

Toutefois, le syndic souligne à l'assemblée que dans les circonstances actuelles, il serait avantageux et certainement plus facile que les mêmes personnes soient nommées aux postes d'inspecteurs pour chaque dossier, et ce, pour les raisons suivantes :

- Facilité l'administration des dossiers;
- Éviter de répéter les mêmes choses plusieurs fois;
- Économie de temps, de frais, etc.;
- Meilleure vision d'ensemble des dossiers des débiteurs qui sont en fait liés;
- Éviter des instructions contradictoires.

La suggestion du président de l'assemblée à l'effet que les mêmes personnes soient nommées aux postes d'inspecteurs pour les trois (3) dossiers est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Par la suite, le président d'assemblée recueille les noms des personnes désirant agir aux postes d'inspecteurs, soit :

- Maryse Labarre;
- André Châtelain;
- Éric Châtelain;
- Robert Parent;
- Nelson Vachon;
- Stéphane Boudreau;
- Michel Poitras;
- Louise Davrau;
- Richard Denommé;
- Thomas Surry;
- Jean-Marie Desrosiers;
- Stephen Toppings, de l'*Agence du Revenu du Canada*.

Étant donné le nombre de candidatures aux postes d'inspecteurs, le président ajourne l'assemblée à 12h15 pour quinze (15) minutes, afin de permettre aux personnes en nomination de discuter entre elles et de tenter d'en arriver à un consensus afin de réduire les candidatures au nombre requis de cinq (5).

À 12h30 l'assemblée reprend. Le président de l'assemblée constate qu'il y a eu consensus entre les douze (12) personnes ayant soumis leur candidature pour agir à titre d'inspecteur, afin que soient nommés les personnes suivantes, soit :

- André Châtelain, investisseur;
- Maryse Labarre, agente;
- Robert Parent, investisseur;
- Louise Davrau, investisseur;
- Stephen Toppings, représentant l'*Agence du Revenu du Canada*.

Après que les cinq (5) personnes précitées ont été confirmées comme étant celles qui agiraient aux postes d'inspecteurs, certains créanciers s'interrogent sur le fait que M. Stephen Toppings qui représente l'*Agence du Revenu du Canada* soit nommé.

Une nouvelle période de questions s'ouvre sur cette question. Certains créanciers soulèvent la possibilité d'un conflit d'intérêts pouvant survenir s'il devait être question en assemblée d'inspecteurs du choix d'un fiscaliste pour l'étude du report de pertes pouvant être applicables aux déclarations fiscales des particuliers, des discussions sur le report de pertes fiscales, etc.

Les créanciers décident de passer au vote sur la nomination d'inspecteurs. En conséquence, sont élus inspecteurs à l'unanimité pour les trois (3) dossiers, les quatre (4) personnes suivantes :

- André Châtelain;
- Maryse Labarre;
- Robert Parent;
- Louise Davrau.

En raison de l'objection à la nomination de M. Stephen Toppings, un vote est tenu sur cette question. Tous les créanciers présents ou représentés votent en faveur de la nomination de M Stephen Toppings, sauf :

- Paola Burgdorfer, ayant une réclamation personnellement de 315,021.81 \$;
- Paola Burgdorfer au nom des créanciers suivants pour lesquels elle détient une procuration, soit :
  - o Gilles Boilard 158,435.40 \$
  - o Carole Fillion 43,046.99 \$
  - o René Viau 125,381.83 \$
  - o Berthe Giroux 133,711.20 \$
  - o Michel Gauthier 11,040.00 \$
  - o René Gauthier 10,000.00 \$
  - o Gaetane Roy 25,883.00 \$
  - o Jérémy Eizekiel 4,601.98 \$
  - o Suzanne Gavin 9,223.31 \$
- Total : 521,323.71 \$
- Joyce McNicoll 527,077.00 \$
- Daniel Miron et Julie Chrétien 134,871.22 \$
- Marc Boyer 442,016.60

Les votes contre précités totalisent 1,940,310.34 \$.

Jacqueline Gervais et Mme Carole St-Germain s'abstiennent de voter.

Le président de l'assemblée fait part aux créanciers présents que de procéder au décompte exact des votes en faveur prendrait un temps considérable. Il souligne qu'à eux seuls, messieurs André Châtelain (2,054,836 \$) et Robert Parent (170,077.18 \$) (représentant aussi *Groupe Organisation Logique Financière* (2,239,567.37 \$)) qui votent en faveur représentent déjà 4,464,480.55 \$. Dans les circonstances, le président demande à l'assemblée l'autorisation de ne pas procéder au décompte des votes pour, étant donné qu'il est évident que la majorité est en faveur de la nomination de monsieur Stephen Toppings.

L'assemblée en convient et autorise le syndic à ne pas procéder au décompte des votes pour, ceci étant inutile, le résultat étant déjà évident.

Étant donné ce qui précède, M. Stephen Toppings est nommé inspecteur aux trois (3) dossiers. Les créanciers demandent toutefois à l'unanimité qu'il ne participe pas aux assemblées d'inspecteurs où il sera question d'ordre fiscal relativement au report de pertes que les investisseurs pourraient avoir la possibilité de réclamer.

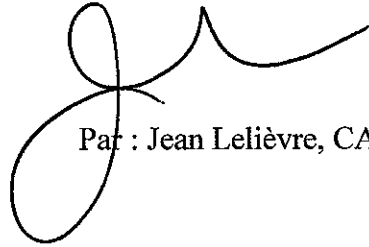
**Cautionnement**

Le cautionnement est maintenu à néant.

N'ayant rien d'autre à discuter, l'assemblée est levée à 13h00.

DATÉ DE QUÉBEC, ce 18<sup>e</sup> jour de septembre 2006

***ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC.,  
SYNDIC à l'actif de Gestion 2007 inc., Gestion 2007  
International inc., Rock-Robert Bilodeau***



Par : Jean Lelièvre, CA, CIRP, syndic

JL/sl